

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 fr. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 fr. 50; Petites ann., 0 fr. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé au directeur.

LE PRÉSIDENT DES PHOSPHATES TUNISIENS ne ressemble pas à MM. Briand et Joseph Thierry Il prend la défense du boche ou emboché Tœplitz

Il y a déjà quelques semaines à peine, l'honorable sous-secrétaire d'Etat à l'Intendance était assez violemment mis sur la sellette à l'occasion d'un débat parlementaire sur une société dite la *Morue française*, pour avoir accepté un poste d'administrateur dont il s'était débarrassé un mois avant la guerre.

M. Thierry, député des Bouches-du-Rhône, c'est de lui qu'il s'agit, ne put retenir son indignation de voir qu'on pouvait le soupçonner d'avoir pu mettre son influence parlementaire au service de ses intérêts privés et s'en défendit énergiquement; M. Briand, président du Conseil, se défendit lui aussi, vigoureusement, d'être l'avocat-conseil d'une société d'automobiles.

Ah! qu'il est vraiment regrettable que tous les parlementaires ne leur ressemblent pas, car nous ne verrions pas le spectacle attristant que nous donne l'un d'eux qui s'est lancé à corps perdu dans les affaires, et quelles affaires!

Depuis la guerre, on croyait qu'il bernait son activité dans la spécialité des marchés de fournitures militaires qu'il fait octroyer sans vergogne à des individus le plus souvent sans aptitudes mais nantis de pécune qui doivent savoir lui tenir compte de ses bons offices et de ses efforts, car le particulier ne travaille pas à l'œil.

On croyait donc qu'il avait délaissé pour un temps caoutchouc, phosphates, pétroles, terres sialines et d'autres mines douteuses ou à gogos, il n'en était rien puisque nous le voyons sortir de son silence pour prendre la défense d'un boche, ou d'un demi-boche, si l'on veut, en tout cas d'un particulier au service d'une société boche, tout ce qu'il y a de plus boche, la *Banca Commerciale* dite italienne, dont celui-ci est l'un des directeurs et le délégué au sein des « Phosphates Tunisiens ».

Pour occuper cet emploi de confiance, il a bien fallu que celui-ci ait donné des preuves manifestes de son admiration pour la « Kultur » et de dévouement aux boches qui l'emploient.

Le quidam, c'est du brasseur d'affaires que nous voulons parler, prétend qu'il n'y a pas d'intérêts boches dans la Société des Phosphates Tunisiens qu'il préside, il dit qu'aucun allemand ne figure comme propriétaire d'actions à titre nominatif.

Ah! le bel argument convainquant! Ce monsieur prendrait-il par hasard les boches pour des imbéciles, et à qui veut-il faire croire qu'ils auraient été assez idiots, de faire acte de propriétaire d'actions dans une société passée en France et régie par les lois françaises, alors que d'un moment à l'autre, comme alors cela produit, leur pays pouvait être en guerre avec la France!

Il prétend que le co-directeur de la Banca Commerciale n'est pas

boché, mais d'origine russe, naturalisé italien.

Naturalisé italien nous le savons parfaitement bien comme nous savons que c'est la *Banca Commerciale* qui l'a délégué au conseil d'administration des Phosphates Tunisiens parce qu'elle a été la cheville ouvrière de cette scandaleuse affaire que la Tunisie traîne comme un forçat son boulet au pied jusqu'à ce que les tribunaux, qu'ils esquivent par des moyens dilatoires, auront parlé.

Mais le gouvernement s'honorait en faisant rentrer Kalaâ-Djerda dans le droit commun d'où il est sorti, par une sentence arbitrale de rapine, car quatre cents indigènes ont été spoliés et tant qu'ils le seront, nous ne cesserons de réclamer justice pour eux, d'autant plus qu'aujourd'hui le pseudo-contrat de location dont on s'est servi pour les dépouiller est périmé depuis un an, puisqu'il était de neuf ans à partir du jour de l'exploitation et que celle-ci a commencé en 1906 avec un tonnage de 82.393 tonnes.

Ne voudra-t-on pas, en haut lieu, que les braves puissent dire en rentrant du front dans la tribu : « Que la France glorieuse soit doublement bénie d'Allah, elle a vaincu l'ennemi et nous a rendu notre bien »!

JEAN-SANS-PEUR.

Billet de la Semaine

Les Militaires ET LES Débits de Boissons

La question de l'interdiction des cafés et débits de boissons et même des restaurants aux militaires, à certaines heures de la journée, fait couler des flots d'encre pour ou contre cette interdiction. Elle a même fait relever de leurs fonctions deux généraux et non des moindres : le général Servière, commandant le XIX^e corps d'armée, et le général Bernard, gouverneur de la place de Marseille, et provoqué une interpellation qui est venue ces jours derniers devant la Chambre et a failli provoquer la retraite du ministre de la Guerre, ce qui eut été extrêmement fâcheux en ce moment, car le général Gallieni est réellement un homme en righ place au ministère de la Guerre.

Il y aurait pourtant, à notre avis, un moyen d'arranger les choses, surtout dans les villes de passage comme Marseille, Toulon, Cette, Paris, etc., etc., où les militaires, en instance de départ, ne peuvent pourtant pas aller se mettre sous les ponts les jours de pluie en attendant l'heure permise de pénétrer dans les débits de boissons.

Ce serait de créer dans les grandes villes et celles de passage un certain nombre de débits de boissons non alcooliques comme il

en existe en Suisse et en Angleterre pour ne citer que les pays que nous connaissons bien. Là, les militaires sédentaires ou de passage pourraient y rentrer à toute heure du jour et de la soirée et y consommer à leur guise, car il n'y serait jamais vendu que des boissons sans alcool. Il nous semble que des débitants patriotes abandonneraient volontiers leur commerce ordinaire du temps de paix pour servir leur pays, au besoin le commandement militaire pourrait s'entendre avec des tenanciers d'établissements assez vastes pour y recevoir les militaires et leur garantir les frais généraux, car ils est entendu qu'il n'y a que de misérables mercantis pour vouloir gagner de l'argent par les temps qui courent.

Et ces mercantis ne perdront rien pour avoir attendu, il faut l'espérer, le jour du règlement des comptes.

LE SEMAINIER.

En Tunisie, disons-le, la décision prise ne nous semble pas de nature à provoquer des protestations, elle est plus libérale qu'en France, ce dont nous ne saurions trop féliciter le général qui l'a prise. Et puis ici, les militaires ont la ressource du café maure où ils pourront, le cas échéant, trouver un abri et une boisson chaude pour un modeste sou.

NOS ÉCHOS

Nos diplomates et la guerre

Parmi les diplomates dont les noms sont en vedette depuis longtemps mais surtout depuis la guerre, il en est deux qui ont passé par la Tunisie où ils ont occupé avec distinction des postes de choix. Le premier est M. Paul Cambon, ancien résident général, actuellement notre ambassadeur à Londres, et le second, M. Blondel, ancien premier secrétaire d'ambassade, délégué à la Résidence générale, qui fit pendant quelques mois l'intérim de résident général après la mort de M. Massicault, en attendant l'arrivée de M. Charles Rouvier, son successeur. M. Blondel est depuis longtemps notre ministre à Bucarest, capitale de la Roumanie, où sa fille s'est mariée avec un prince roumain.

Du premier, tout le monde sait l'œuvre importante et éminente qu'il a accomplie en Tunisie, car il fut, en fait, le véritable créateur du protectorat français tel que Jules Ferry, le grand colonial, l'avait conçu et tel qu'il voulait le voir appliqué. Ce n'est qu'en 1887, bien longtemps après le départ de M. Paul Cambon que Jules Ferry put venir en Tunisie où il fut émerveillé de l'œuvre accomplie en ce pays par nos compatriotes.

M. Blondel lui sut mettre à profit les quelques mois d'intérim qu'il passa à la tête de la Résidence générale.

La colonie était très divisée, il travailla à faire cesser l'opposition et manœuvra si bien que M. Charles Rouvier, qui lui-même était un charmeur, il faut le reconnaître, arriva à Tunis accueilli avec enthousiasme. M. Blondel, par la suite, n'eut guère à se louer de son chef et dut quitter la Tunisie, car sa popularité offusquait son chef.

Depuis longtemps il est à Bucarest qu'il ne désire pas quitter et où il sert utilement son pays; cependant à son départ de Tunis beaucoup croyaient à son retour prochain, comme résident général — il y a de cela vingt-trois ans — comme il en avait trente-six ou trente-sept à son départ, il est donc à la veille d'une retraite bien gagnée à moins qu'il ne décroche une ambassade que nous lui souhaitons bien vivement de tout cœur.

De retour

M. le docteur Jauberl, chef de la mission médicale de Serbie, qui a été récemment l'objet d'un avancement bien mérité, est rentré par le dernier courrier après un court séjour à Paris où il a rendu compte au ministre de la Guerre des travaux ardu et glorieux accomplis sur l'héroïque terre serbe par nos vaillants docteurs sous sa haute direction.

La Vie trop chère

Contre les affameurs contre les mercantis du commerce

Est-ce que nos autorités ne vont pas bientôt prendre les mesures énergiques, sévères et rigoureuses qui s'imposent contre les misérables mercantis qui veulent profiter de la longueur de la guerre pour s'enrichir coûte que coûte?

C'est surtout le commerce d'alimentation qui tient la corde dans cette voie odieuse, mais il est suivi de près par différentes branches du commerce d'objets de première nécessité ou non.

En ce qui concerne l'alimentation, il nous semble qu'il serait très facile d'empêcher l'exploitation éhontée dont le public est victime, surtout depuis cinq ou six mois, par une taxation des denrées alimentaires, toutes les denrées, toutes, sans exception, même les légumes, comme cela se fait en Suisse et notamment à Genève où les prix sont affichés aux marchés de l'île ou de Plainpalais. Et nul n'a le droit, pour quelque motif que ce soit, de les augmenter sous peine de se voir retirer l'autorisation de vendre sur les marchés, aussi les infractions sont rares et vite réprimées.

Pour les magasins de denrées alimentaires, nous sommes mieux placés que n'importe où pour fixer les prix. Il suffit de suivre la marchandise à partir de son dédouanement ad valorem en la majorant de douze à quinze pour cent selon qu'elle est plus ou moins périssable, et nul n'aurait le droit d'augmenter le prix qui serait indiqué sur l'emballage.

Pour les légumes, la chose est bien plus simple puisqu'il y a une criée journalière et la taxe des droits et prix de vente devraient être affichés devant chaque boutique de revendeurs du fondouk el Ghalla et autres marchés.

Il y a aussi les marchands d'articles de verrerie ou de lampisterie qui abusent de la situation.

Qu'on aille faire un petit tour dans la rue de la Verrerie et l'on sera vite

convaincu.

Des verres de lampe, de provenance tout ce qu'il y a de plus boche : Reform Wunder; Patent Cristal ou autres, avec ou sans inscription en arabe, qui se vendaient couramment trente centimes le verre de 15 mm, quarante ou quarante-cinq, celui de 20 mm sont cotés aujourd'hui quatre-vingts centimes les premiers et un franc les seconds. Pourquoi?

Est-ce que cette marchandise n'est pas d'avant-guerre? alors que signifie cette augmentation qui ne s'explique que par une spéculation malsaine.

Les bois de menuiserie, charpente et autres, les briques, tuiles de Marseille ont subi des hausses inexplicables, de même que les fers, tôles, plaques de zinc. C'est une véritable course à la hausse et comme un entraînement qui n'a pas encore atteint le sommet des désirs de bas mercantilisme dont sont animés presque tous ceux qui ont un commerce entre les mains.

Parmi tant de malfaisants, il y a fort heureusement quelques honorables et rares exceptions qui sont d'autant plus à louer que leur nombre est assez restreint.

Félicitons donc les bons commerçants dont les noms demanderaient à être connus et affichés à tous les coins de rues. Traquons impitoyablement les mauvais, et empêchons-les de nuire au succès des armées alliées, car ils agissent criminellement et poussent, par leurs agissements, au pessimisme et au découragement les malheureux de l'arrière qui se demandent anxieusement comment ils arriveront à pouvoir nourrir leurs familles si on ne met un frein à la rapacité qui s'est emparée des quatre-cinquièmes des commerçants.

Que les rapaces prennent garde à la colère du peuple, il n'y a pas qu'en Allemagne qu'elle pourrait être terrible.

UN SANS-CULOTTE.

Des députés renoncent à leurs traitements...

... Oui, mais c'est en Angleterre que la chose se passe. Plusieurs honorables Anglais, dont les moyens d'existence ne résident pas dans l'indemnité de dix mille francs allouée, ont renoncé complètement à la dite indemnité; d'autres abandonnent la moitié, le tiers et même le quart.

En France, quelques parlementaires ont imité l'exemple, mais ils sont assez rares même chez les sénateurs qui ne tiennent leur mandat depuis un an que par simple décret!

Le « Messenger de l'Algérie »

Journal à 4 pages, à cinq centimes, créé à Alger par notre excellent confrère P. Lafitte, est destiné à prendre une place importante chez nos voisins d'Algérie, aussi nous paraît-il superflu de lui souhaiter bonne chance et bonne réussite, car le succès couronnera ses vaillants efforts.

Précautions de la dernière heure

En présence de l'attitude plutôt équivoque de leur roi Constantin, germanophile de cœur et d'âme et par alliance avec la sœur de Guillaume, quelques sujets grecs établis marchands épiciers ou autres depuis de longues années à Tunis, ont pris la précaution de passer la main et de vendre leur fonds de commerce. On nous cite entr'autres un gros marchand de la rue des Glacières.

Ces ventes ont eu lieu naturellement sans aucune espèce de publicité, sous le manteau de la cheminée.

Sont-elles valables et si par hasard le roi Constantin voulait conduire son peuple, contre sa volonté, du côté de nos ennemis, le Gouvernement serait-il désarmé devant le fait accompli de ces Hellènes qui ont douté de la France et consenti des ventes sans qu'aucune des formalités n'aient été accomplies?

Le dernier vol du zeppelin sur Paris

A propos du dernier vol du zeppelin sur Paris qui a fait une soixantaine de victimes, on a dit dans la presse que des feux rouges avaient guidé le sinistre engin de guerre.

Cela est possible, car les espions continuent à pulluler à Paris et dans ses environs, mais nous ne croyons guère que les bandits aient eu besoin de ces feux pour repérer Paris. Et voici pourquoi : Si Paris, ou plutôt le centre de Paris, est plongé dans la plus profonde obscurité dès la chute du jour, il n'est pas de même dans les quartiers un peu éloignés et surtout dans les localités suburbaines de la petite banlieue qui continuent, bravant taupes et zeppelins, à être éclairées pour ainsi dire comme en temps de paix, de sorte que Paris doit offrir à l'œil comme un four noir. Et les malfaisants de l'air peuvent opérer, à coup sûr, pour le lancement de leurs bombes.

Il faudrait que la mesure concernant l'éclairage de Paris fut étendue à toute la banlieue petite et grande jusqu'au front, alors oui, elle serait efficace... pour Paris.

Mais les communes des environs de Paris ne se soucient probablement pas de recevoir des bombes qui ne leur sont pas destinées, c'est pourquoi elles continuent à s'éclairer, ou peu s'en faut, comme avant la guerre.

Nous parlons par expérience, car lors de nos voyages à Paris, nous avons pu constater le fait et le trouver raide.

La Ligue des Droits de l'Homme pendant la guerre

La Ligue des Droits de l'Homme ne chôme pas pendant ces temps de guerre. La besogne qu'elle accomplit est même considérable.

Voici un relevé très succinct des affaires traitées par elle et qui ont été relevés par le sympathique secrétaire général, M. Henri Guernut dans un magistral discours prononcé dans la salle des fêtes de la mairie du X^e arrondissement de Paris.

Affaire Péan, il s'agit d'un jeune soldat des bataillons d'Afrique, condamné à mort par le conseil de guerre et acquitté par celui d'Alger. L'assistance pour le droit. La justice militaire. Légion étrangère. Ingérence cléricale. Internements et expulsions. La censure, etc., etc. L'exposé de toutes ses interventions serait beaucoup trop long pour le cadre modeste de notre journal de guerre.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à adhérer à une ligue qui rend d'unanimes services. Son siège est situé 1, rue Jacob à Paris, et son président actuel est M. Buisson, ancien député, frère de notre ancien directeur du collège Alaoui.

Du « Ver Luisant »

Du *Ver Luisant*, journal du front, cette amusante annonce :

Si vous toussiez demandez une permission de 15 jours à votre capitaine ; vous prendrez quelque chose pour votre rhume.

Précautions

On a critiqué la lenteur de l'embarquement des renforts pour Salonique.

Sait-on que chaque homme, avant son départ, est successivement vacciné : 1^o contre la typhoïde ; 2^o contre la paratyphoïde ; 3^o contre la peste ; 4^o contre le choléra.

Ceux qui résistent à ces précautions sanitaires sont des gaillards exceptionnellement solides qu'on peut envoyer là-bas sans inquiétude, aussitôt qu'ils sont rétablis.

MORTS POUR LA PATRIE

Nous demandions, il y a quelques mois, que toutes les communes fassent graver sur le marbre les noms des morts pour la patrie afin de perpétuer, à jamais, le souvenir de l'odieuse et criminelle guerre préméditée et voulue par l'empereur de proie et son peuple de bandits.

Nous sommes heureux d'apprendre que notre idée a été partagée par un conseiller municipal de Paris, M. Lemarchand, qui a fait voter qu'après la guerre il serait apposé dans chaque mairie de Paris un tableau en marbre portant l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE DES CITOYENS DU ARRONDISSEMENT MORTS POUR LA PATRIE 1914-1918

Egalement seront ouverts, dans chaque mairie, deux livres d'or contenant l'un les noms des habitants de l'arrondissement cités à l'ordre du jour, l'autre les noms des tués à l'ennemi.

Nous espérons que toutes les communes de France, d'Algérie, des colonies et pays de protectorat suivront l'exemple de la capitale et qu'une loi sévère permettra difficilement aux boches le séjour en France. Il suffirait, pour cela, d'imiter simplement ce qui se fait en Suisse pour tous les étrangers.

Avec des tempéraments pour nos alliés ou les sujets des pays neutres qui auront manifesté des preuves de sympathies pour nous et les nations alliées, pour les autres, il faudra les considérer comme des ennemis.

Nouvelles de partout

Obsèques

Lundi dernier ont eu lieu, au milieu d'une affluence considérable, les obsèques de Madame Albertini.

De nombreuses notabilités civiles et militaires, les hauts fonctionnaires de la Sûreté, les commissaires de police, tout le personnel de la police avaient tenu à apporter le témoignage de leurs sympathies à M. Albertini, contrôleur général des Services de police, si cruellement éprouvé.

Nous lui adressons, ainsi qu'à sa famille, nos sincères condoléances.

Nos permissionnaires à Marseille

En réponse à une lettre qui lui avait adressée, le Maire de Constantine a reçu de M. le Général commandant la 15^e région la lettre que voici :

Marseille, le 30 janvier 1916.

M. le Maire,

« Par lettre, en date du 24 janvier, « vous voulez bien attirer mon attention « sur la situation qui serait faite au fort « Saint-Jean, aux travailleurs indigènes « et aux soldats algériens permissionnaires, de passage à Marseille.

« L'encombrant que vous signalez a « pu en effet se produire par suite de la « présence de sous-marins allemands en « Méditerranée et de la diminution des « transports qu'il fallait protéger contre « les surprises.

« Les mesures prises actuellement « tant à Marseille que sur les paquebots

« desservant les lignes d'Algérie et de la « Tunisie, ont eu pour conséquence de « dégager le fort Saint-Jean et la situa- « tion que vous me signalez ne doit « plus se reproduire.

« Veuillez agréer, M. le Maire, l'as- « surance de ma considération la plus « distinguée. » FLOGNY.

N. D. L. R. — Nous sommes heureux des promesses que nous donne la lettre de M. le général commandant la 15^e région, mais nous insistons tout particulièrement auprès de nos amis de Marseille pour l'organisation à la gare et dans un local approprié de l'aide et l'assistance nécessaire pour nos vaillants soldats permissionnaires pour l'Algérie-Tunisie.

Seul de son espèce !

Dans les listes des mises sous séquestre publiées par le « Journal Officiel » nous avons trouvé celle d'une maison d'habitation sise rue de Metz, 18, à Dijon, appartenant à Terrot, François, industriel à Cronstadt (Allemagne), ex-Français naturalisé allemand.

Il s'agit de Terrot le fabricant de cycles. On peut encore voir dans plusieurs villes, et notamment à Besançon et à Rouen, sur les enseignes de quelques marchands de bicyclettes, le nom de Terrot qui a quitté sa qualité de Français pour se faire naturaliser boche.

Nous espérons bien que ces enseignes vont disparaître. Autrement, nous nous verrions dans l'obligation de mettre ces marchands de cycles à l'index.

L'agenda du P. L. M.

Ce magnifique agenda dont on peut dire sincèrement qu'il est une œuvre d'art est en vente au prix de 1,50.

Le public connaît trop les jolies éditions auxquelles nous a habitués la Cie du P.-L.-M. pour qu'il soit besoin de faire à nos lecteurs l'éloge de ce nouveau volume, et lorsque nous disons qu'il constitue en librairie une œuvre d'art sans précédent, nous n'exagérons en rien.

Illustré de nombreux dessins humoristique et d'une quantité de gravures en couleurs hors texte, dont beaucoup représentent des sujets de la guerre, contenant en outre toute une série de jolies cartes postales à détacher, l'agenda 1915-1916 du P.-L.-M. élégamment relié, à sa place sur tous les bureaux et dans toutes les bibliothèques.

Maisons boches ou embochées

Suchard, à Loerrach (grand-duché de Bade) et Neuchâtel.

Quand un convoi de nos grands blessés revint de captivité, il fut copieusement houspillé par le personnel de l'usine Suchard à Loerrach.

Tel patron, tels serviteurs. On sait que Karl Rüss, le chef de la maison, est un

Prussien pur sang, conseiller du commerce extérieur, titre qui ne s'octroie qu'à des boches bon teint.

Nestlé, lait condensé et autres produits lactés.

Cette firme est-elle allemande, française ou suisse ?

Elle n'a pu réfuter victorieusement l'accusation d'être devenue une firme embochée. Voici ce qu'elle faisait publier le 23 octobre 1914, il y a juste un an, en pleine guerre, dans le « Journal des Halles de l'Allemagne Méridionale », paraissant à Francfort-sur-Mein. Savourez-la :

LE LAIT CONCENTRÉ marque LA LAITIÈRE EST UN PRODUIT ALLEMAND Avis important

« Il a été prétendu, ces jours derniers, dans un certain nombre de journaux, que la maison ci-dessous est une société anglaise. La raison sociale en langue anglaise, il est vrai, peut produire l'impression qu'il s'agit d'une société anglaise. Un certain nombre de nos amis peut avoir cru dans cette opinion par des déclarations inexactes, voulues ou erronées de représentants de notre concurrence et c'est pourquoi nous jugeons opportun de donner les explications suivantes à notre honorable clientèle :

« Notre raison sociale a été choisie, il y a près de cinquante ans, à cause de notre exportation, dans la forme et la langue anglaise, vu que le lait concentré ne trouvait alors des débouchés que dans les pays de langue anglaise. La Anglo-Swiss Condensed Milk Co. aujourd'hui dénommée Nestlé & Anglo-Swiss Condensed Milk Co., est en effet une société constituée avec des capitaux suisses, selon la loi suisse, avec établissement en Allemagne (Bavière), où nous concentrons depuis des années du lait des Alpes allemand, de meilleure qualité, où nous employons des matières premières allemandes, comme le charbon, le sucre, le bois, etc., et où nous payons des salaires à des ouvriers allemands. Notre société est d'une importance appréciable pour l'agriculture, l'industrie et le commerce allemands, également dans le sens que nous sommes des acheteurs importants de produits allemands destinés à nos nombreuses fabriques suisses. Le montant de ces achats dépasse considérablement celui de nos ventes de lait concentré en Allemagne.

« En raison de ces faits, nous comptons sur la sympathie de notre estimée clientèle allemande, qui a appris à connaître, notre lait concentré marque La Laitière comme étant de qualité incomparable.

Cham (Suisse) et Lindau (Bavière), Nestlé & Anglo-Swiss Condensed Milk Co. »

Jusqu'à présent, on attend encore l'explication de cette platitude et l'on se demande pourquoi les pouvoirs publics n'ont pas encore sévi. Quelles protections couvrent encore cette firme boche ou embochée ?

Pneus Continental, et machines à écrire. — Mercedes, automobiles. Miele, bijouterie-argenterie. Lampes Osram, Sirius. Lumière Lux. Compteurs électriques Aron. Le Kaol, pour nettoyer les métaux. Le Ruberoïd, pour toitures. (à compléter).

Le Succès d'un Livre

Nous lisons dans le « Temps » : La guerre actuelle a donné lieu déjà à de nombreuses publications. Aucun n'a obtenu le succès de « l'Histoire Générale et Anecdote de la Guerre de 1914 », par M. Jean-Bernard, publiée par la grande librairie militaire Berger-Levrault.

Pourquoi ce succès ? Parce que, tous les faits coordonnés et contrôlés sont racontés dans un style à la fois sobre et vivant dans des chapitres pleins d'anecdotes ; parce que l'auteur, merveilleusement informé, nous fait pénétrer dans la coulisse des événements et sait déduire d'une manière claire et précise, la leçon des choses. M. Jean-Bernard nous avait déjà donné une Histoire Anecdote de la Révolution, en cinq volumes et les quatorze volumes de la Vie à Paris ; mais ce nouvel ouvrage le classe parmi les annalistes contemporains. Il nous souvient que notre regretté collaborateur Jules Claretie, disait des œuvres de M. Jean-Bernard : « Il nous intéresse comme s'il nous racontait un roman et tout est vérifié de l'Histoire scrupuleusement vérifiée. » La parole de Jules Claretie est vraie une fois de plus.

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE-Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et touristes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de la mer, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE 22, rue de Russie — TUNIS Immeubles de rentes Constructions industrielles et rurales Arrosage — Distribution d'eau PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PR OJET

Le gérant : J. Giannitrapani.

Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port) Bureau : 22, rue Es-Sadikia Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lit)

RESTAURANT DU JAPON C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés Agence de Tunisie: Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le Dépôts à vue : 2 0/0 Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 0/0 Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés. Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie. Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAIX Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France Agences à SOUSSE et à BIZERTE PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans. Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements. Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000 Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAIX

Principales Opérations Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie. Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

SYPHILIS

GUÉRISON DÉFINITIVE SANS RECOURS À LA SÉRIEUSE sans rechute possible par les COMPRIMÉS du GIBERT 606 absorbable sans piqure La boîte de 40 comprimés 7 fr. 50 franco contre mandat. (Nous n'expédions pas contre remboursement) Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille. Dépôt à TUNIS : Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

CAMPAGNE OLÉICOLE

MOTEURS A PÉTROLE HORNSBY de 5 à 15 HP MATÉRIEL D'HUILERIE disponibles à la Maison R. WALLUT & Cie 99, rue de Portugal — TUNIS

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots-poste Français AGENCE DE TUNIS (LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAIX hebdomad.) Pour les jours et heures des départs des bateaux, se renseigner à l'Agence principale de Tunis et aux agences de Sousse, Sfax, Djerbah, Gabès et Zarzis. La Compagnie de Navigation Mixte accepte à Tunis les marchandises avec connaissements directs pour tous les points desservis par les Messageries Maritimes. — Services combinés avec les chemins de fer. Pour frêt et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger. Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville F. BERNET

TUNIS — Rue de Russie — TUNIS Liqueurs de Marques Eaux Minérales, etc. LIVRAISON A DOMICILE

VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE" Maison A. MODIGLIANI Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie : 5, Rue Saint-Charles — TUNIS Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS Liqueurs de premier choix — Vins en gros Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2 Léon Bloch Fils Pharmacien de 1^e classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles. Téléphone 553

Lait Condensé Suisse "LA SEMEUSE"

BERNA MILK & Co — THOUNE Fournisseurs de l'Armée Française, des Services de la Santé et du Ravitaillement. Supériorité et Fraicheur garanties Se recommande à toutes les personnes soucieuses de leur santé. L'essayer, c'est l'adopter Demandez LA SEMEUSE dans toutes les Epicerias Rouen, 25 décembre 1915.

VÊTEMENTS J. BELL



TUNISIA-PALACE
Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
150 CHAMBRES & SALONS
Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAÏN - JARDIN D'HIVER